

IMPACTS DE LA CRISE COVID-19 SUR LES ENFANTS

Au Sénégal

Policy Brief | Octobre 2020



| pour chaque enfant



Save the Children

©UNICEF/SENEGAL/2019 / Julie Pudowski

■ Messages clés

La maladie de coronavirus (COVID-19) constitue une réelle menace pour le respect des droits des enfants qui peuvent se retrouver dans une situation de vulnérabilité particulière. La Convention internationale des Droits de l'Enfant dont le trentième anniversaire a été célébré juste avant l'apparition de la crise sanitaire remet à jour les obligations des États nations à garantir davantage les droits des enfants. L'objectif de la note est de fournir à l'État du Sénégal, et à ses partenaires, une analyse concise de la situation de la crise sanitaire sur les enfants et de proposer des recommandations pour atténuer l'impact socio-économique de la COVID-19 dans le cadre de l'amendement du Plan d'Action Prioritaire (PAP) du Plan Sénégal Emergent. Nous saluons tous les efforts déjà investis par l'État du Sénégal et ses partenaires dans l'assistance et la protection des enfants dans le cadre de la crise COVID-19.

1. **La crise** a révélé la nécessité d'avoir un meilleur système sanitaire avec des services de santé de qualité. La déclaration d'Abuja qui recommande aux États de consacrer au moins 15% de leur budget au système sanitaire est plus que d'actualité. Même si une baisse d'environ 10% des recettes du Gouvernement est annoncée pour cette année 2020 à cause de la crise sanitaire, le Gouvernement est encouragé à aller au-delà des 3,9% de son budget actuellement consacré au secteur de la santé pour se rapprocher de son engagement pris à Abuja. *De façon générale, le Gouvernement est invité à faire des efforts supplémentaires continus dans le temps pour accroître significativement la part du budget consacrée au secteur afin de se rapprocher davantage de l'objectif d'Abuja. Ensuite, dans ce même contexte, il est souhaitable que le Gouvernement investisse encore davantage, voire accroître le financement des autres secteurs sociaux en visant*

par exemple un objectif de 45% de la part du budget de l'État consacrée aux dépenses sociales contre 35% actuellement.

2. **La crise sanitaire** a révélé au grand jour de nouveaux groupes vulnérables. L'arrêt brusque des activités économiques affecte les ménages dirigés par des femmes, les travailleurs du secteur informel, les ménages dépendant des fonds des migrants, les ménages en insécurité alimentaire, etc. **L'État est encouragé à assurer l'extension du Registre National Unique à ces différents groupes vulnérables composés en majorité d'enfants afin de développer des mesures de protection sociale plus appropriées.**
3. **La crise sanitaire** a révélé un problème de continuité des services sociaux de base (arrêt de l'enseignement, baisse de la fréquentation des structures sanitaires, des centres d'état civil, de la mobilité et capacité des travailleurs sociaux, etc...). **Dans le secteur de l'éducation**, même si un dispositif de continuité pédagogique a été mis en place, il sera difficile de considérer les différents enseignements dispensés à distance comme des acquis compte tenu de la fracture numérique. *Il est recommandé d'envisager dès la reprise des enseignements en présentiel : (i) un soutien pédagogique accru aux élèves en particulier aux filles, aux enfants handicapés, aux élèves n'ayant pas pu bénéficier des dispositifs d'apprentissage à distance, et aux élèves en difficulté scolaire ; (ii) une large extension des mesures de protection sociale ou de tout autre appui (ex : cantines scolaires) à encourager le retour effectif des enfants à l'école, afin de réduire les risques de décrochage et d'abandon scolaire, notamment parmi les enfants les plus vulnérables ; (iii) la continuité et le*

renforcement des dispositifs d'apprentissage à distance, en complément des enseignements délivrés en présentiel d'une part, et restant à étendre d'autre part au bénéfice des enfants et jeunes, déjà très nombreux, qui ne sont pas scolarisés ou qui ne pourront pas reprendre les cours; (iv) le renforcement de la prise en charge des enfants et des jeunes, non scolarisés ou déscolarisés, évoluant en marge du système éducatif et de formation technique et professionnelle.

Pour le secteur de la santé, il est recommandé au Gouvernement d'œuvrer pour une disponibilité continue de tous les intrants pour la prestation des soins de santé de qualité, l'appui aux services de routine qui auraient été fragilisés par la pandémie COVID-19, mais également de communiquer davantage sur la continuité des services de soins et sur la prévention, afin d'éviter un effondrement des acquis en termes de baisse de la mortalité infanto-juvénile et de la mortalité maternelle liés, entre autres, à la baisse de la fréquentation des visites prénatales, à la hausse probable des accouchements à domicile, à la baisse de l'utilisation des services de vaccination.

Pour la déclaration des naissances, il est recommandé de poursuivre la modernisation des centres d'état civil mais également la possibilité, même provisoire, de faire des déclarations de naissances en ligne, le temps de la normalisation de la situation.

4. La problématique des enfants en situation de rue et/ou séparés de leurs parents, soumis à la mendicité forcée et à des conditions de vie insalubres ou dangereuses pour leur développement, est plus que jamais d'actualité. Ils sont exposés à la maladie plus que les autres enfants, avec des risques accrus de privations, négligence et violence. **L'expérience a aussi montré que dans les contextes d'urgence les enfants, notamment les filles sont plus exposées aux abus, violences et exploitation.** En outre, le stress induit par la perte du pouvoir d'achat des ménages et les mesures de confinement sont autant de source de violences à l'égard des enfants. Enfin, dans les lieux de détention, les enfants vivant déjà dans des conditions précaires et de proximité sont fortement exposés au risque de contamination de la maladie. **Il convient à ce propos, que le Gouvernement et les autres corps constitués de la Nation innovent et trouvent une réponse définitive au fléau de la circulation et mendicité forcée des enfants, qui en plus d'être un défi social risque de devenir un défi sanitaire dans le contexte de la COVID-19, et à renforcer la communication pour la prévention des violences et des abus et les capacités d'intervention des services de protection.** La mise en œuvre de cette solution définitive passera forcément par une meilleure allocation des ressources au secteur de la protection de l'enfant, qui n'a bénéficié que de 1,6 milliard de FCA en 2018, soit 0,05% du budget de l'État, soit environ 199 F CFA par enfant, là où l'engagement dans le cadre de la CEDEAO est de 3%.

I 1. Vue rapide de la pandémie de la COVID-19 au Sénégal

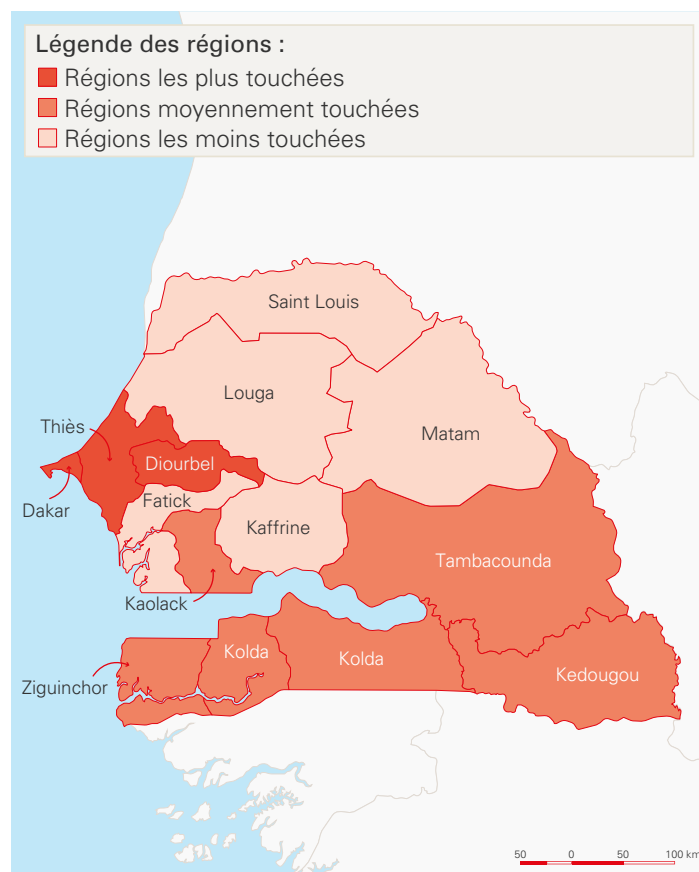
Après les premières infections en Chine en décembre 2019, la maladie de coronavirus (COVID-19) est apparue au Sénégal le 2 mars 2020 juste avant que l'OMS ne déclare la maladie une pandémie mondiale à la date du 11 mars 2020. La vitesse de progression de la maladie a conduit les autorités du pays à proclamer l'état d'urgence¹ le 23 mars instaurant au même moment un couvre-feu, une interdiction des rassemblements et des manifestations publiques dans les lieux ouverts ou clos et une limitation des déplacements pour relever le niveau de riposte de la COVID-19.

La maladie ne cesse de croître de façon exponentielle faisant craindre le pire si la situation n'est pas maîtrisée² notamment les cas de contamination issus de la transmission communautaire. Selon les récentes données, 52% des cas confirmés sont des hommes et 48% des femmes.

Les régions épicentre de l'épidémie sont Dakar, la capitale, la ville religieuse de Touba et la région de Thiès. Ce sont aussi les régions où la densité d'habitants au km² est la plus élevée, avec respectivement 6464 pour Dakar, 348 pour Diourbel qui abrite Touba et 302 pour Thiès (ANSD-SES, 2020). Cela pourrait favoriser un accroissement du nombre de cas contacts positifs à la COVID-19 dans ces localités.

Forts de ces constats, les autorités du pays multiplient les initiatives pour arrêter la progression de la maladie avec, entre autres, l'ouverture des marchés selon des horaires prédéterminés, la fermeture puis la réouverture partielle ou totale des frontières etc. Cependant, ces mesures ont eu des conséquences sur les activités économiques du pays conduisant à un arrêt soudain et brusque de plusieurs activités économiques à l'instar du commerce de détail, du textile, du transport interurbain, du transport aérien, du tourisme, des loisirs, etc.

Figure 1 : Répartition de la maladie



¹ Pour tous les décrets relatifs à la gestion de la crise cf. <https://www.sec.gouv.sn/lois-et-reglements/lois-et-d%C3%A9crets>

² A la date du 29 Septembre 2020, le nombre de déclarés positifs était de 14,945.

2. Canaux de transmission de la crise sanitaire

i. Au niveau macro: La pandémie de la COVID-19 a frappé de plein fouet l'économie sénégalaise à l'image de tous les pays du monde. Selon les premiers résultats des travaux de simulation de l'impact de la pandémie sur l'économie nationale, rien que pour la seule année 2020, les pertes sont considérables. Les secteurs les plus touchés au Sénégal sont, au plus fort de la crise, les transports (-42,2%) et particulièrement le transport aérien (-98,5%), l'hébergement et la restauration (-55,25%), le commerce (-17,3%), la construction (-7,79%), les industries extractives (-8,9%), tous ces secteurs qui autrefois contribuaient de manière significative à la production nationale.

La diminution attendue des recettes fiscales (-0,9% du PIB par rapport à 2019), la hausse des dépenses de santé (+0,5% du PIB) et les mesures budgétaires contra-cycliques (soutien aux ménages les plus pauvres et aux entreprises les plus touchés par la crise) prises par les autorités devraient entraîner un creusement du déficit public à 6,1% du PIB en 2020 (contre 3,9% du PIB initialement budgété). Voir Plan d'Action Prioritaire Ajusté et Accéléré (PAP 2A, 2020).

Selon la Banque mondiale³, la première priorité est d'accroître les dépenses de santé publique afin de faire face aux besoins croissants des services de santé et de ralentir la propagation du virus, et la deuxième de mener une politique macroéconomique efficace pour limiter les pertes économiques, protéger les groupes vulnérables et assurer une reprise rapide lorsque la pandémie s'éloignera.

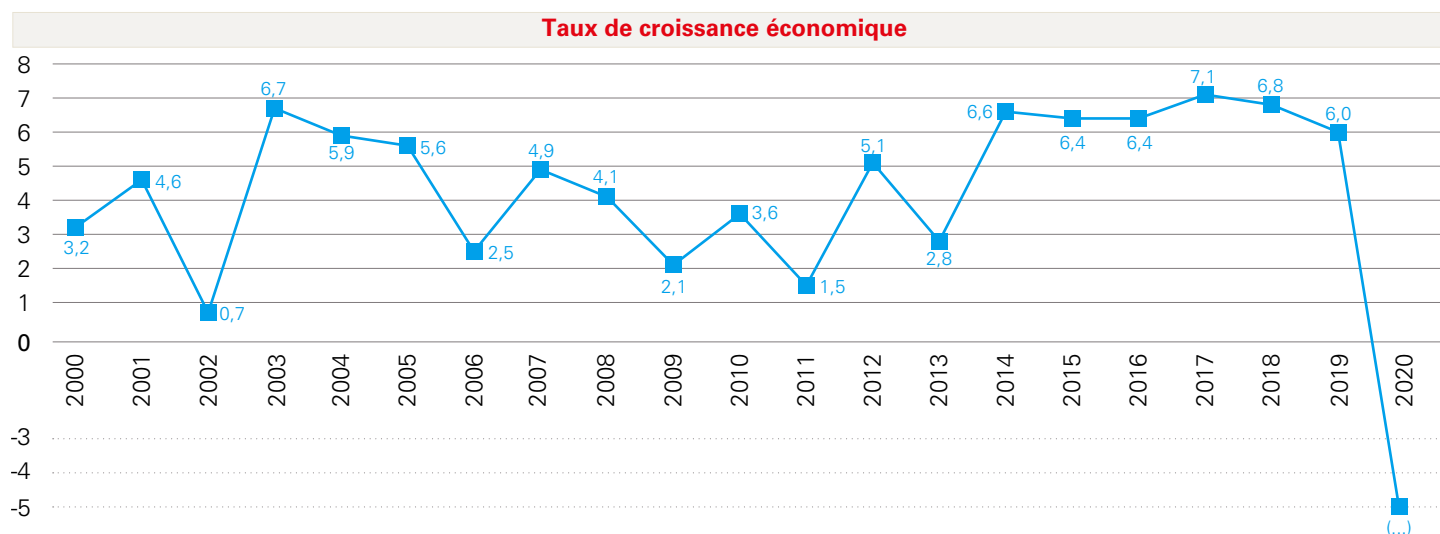
L'activité économique ralentirait avec une croissance économique qui se situerait en 2020 à -0,7% soit une perte de 6,7 points de pourcentage par rapport à 2019, un niveau jamais atteint depuis ces trente dernières années (PAP 2A, 2020). Cette baisse de l'activité économique devrait entraîner une hausse du chômage de l'ordre de 0,27 point

de pourcentage en 2020 avec la crise. Le revenu réel moyen des 40% les plus pauvres se détériorerait de 8.1% en 2020. Ce qui confirme la justesse du ciblage des mesures actuelles de protection sociale basées sur le Registre National Unique (RNU), outil composé des 40% des ménages les plus pauvres du pays. Concomitamment à cette perte de revenu des ménages, la crise de la COVID-19 engendrerait également pour l'année 2020 une augmentation de l'inflation à 2,1% (un peu en dessous de la norme communautaire de 3%) contre 0,5% en moyenne sur la période 2014-2019 correspondant à la première phase d'exécution du PAP du PSE (PAP 2A, 2020). Cette inflation affectera le pouvoir d'achat des ménages pauvres et limiterait leur capacité à accéder aux biens et services de première nécessité, notamment les biens alimentaires et les conduirait à opérer des choix dans les dépenses, ce qui pourrait être préjudiciable à la santé et la nutrition des enfants.

Par ailleurs, les résultats des travaux de modélisation montrent également que sans intervention (scénario de référence), la crise engendrerait une baisse de 30% des transferts de la diaspora. Dans un contexte national où ces transferts représentent 10% du PIB, il est évident que les effets multiplicateurs négatifs de cette baisse se sentiraient au niveau des ménages bénéficiaires directs de cette manne de ressources, mais aussi au niveau des entreprises et de l'État.

La crise de la COVID-19, sous le scénario de référence, entraînerait parallèlement une baisse des recettes du Gouvernement de plus de 9%, ce qui pourrait affecter le volume des dépenses publiques du Gouvernement et amener à faire des choix dans le financement de certaines politiques publiques. L'ensemble de ces effets engendrerait une aggravation de l'incidence de la pauvreté de 4.8% en 2020 et de 1,94% en 2021 sous le scénario de référence.

Graphique 1 : **Tendances de taux de croissance**



Source: World Bank, Data Bank

³ Calderon, César; Kambou, Gerard; Djiofack, Calvin Z.; Kubota, Megumi; Korman, Vijdan; Cantu Canales, Catalina. 2020. Africa's Pulse : An Analysis of Issues Shaping Africa's Economic Future. World Bank, Washington, DC. © World Bank. <https://openknowledge.worldbank.org/>

Tableau 1 : **Tableau récapitulatif des deux scénarios de choc sur l'année 2020**

Indicateurs macroéconomiques	Scénario sans riposte	Scénario avec riposte	Écarts
Perte de croissance en point de pourcentage	-7,11	-5,04	+2,07
Consommation des ménages (%)	-4,64	-3,66	+0,98
Investissement privé (%)	-7,73	-6,51	+1,22
Inflation (en %)	3,51	2,28	-1,23

Source: Etude d'impact socio-économique de la covid-19 au Sénégal ; Ministère de l'Economie, du Plan et de la Coopération (Mai 2020).

ii. Au niveau micro: La crise sanitaire a bouleversé la vie de plusieurs acteurs de la société en raison du ralentissement ou de l'arrêt brusque de leurs activités. Plus de 8 personnes sur 10 (87%) déclarent avoir une perte de leur revenu depuis le début de la crise (Le Nestour et al., 2020) sans compter une perte de leur pouvoir d'achat en raison de la hausse de certaines denrées de première nécessité comme le riz. Ils sont 84% et 92% à déclarer respectivement avoir perdu une part de leur revenu à Dakar et en milieu rural et ce, quel que soit le secteur dans lequel ils évoluent. Selon le Plan d'Action Prioritaire Ajusté et Accéléré (PAP 2A), rien que sur le 3ème trimestre 2020, la perte de revenu du travail peut conduire plus de 800,000 personnes à la pauvreté, en particulier dans les zones urbaines.

Dans le secteur formel, le Gouvernement a pris une série de mesures pour garantir les emplois, même si une cessation des activités est notée⁴. Une des mesures prévoit la perte d'au moins 30% du revenu salarial en contrepartie du maintien des emplois. Pour les petites et moyennes entreprises⁵, l'État prévoit une série de mesures d'exonération fiscales, notamment des remises et suspensions d'impôt pour compenser la perte des recettes liées au ralentissement ou à l'arrêt de leurs activités. Une remise partielle de la dette fiscale⁶ est également prévue.

Si des mesures spécifiques sont prises pour le compte du secteur formel, dans le secteur informel en revanche, les mesures d'accompagnement sont plus limitées. En l'état actuel de la crise, il est prévu de mettre en place un fonds souverain qui viendra en appui aux chaînes d'approvisionnement du commerce y compris informel. Mais l'aspect opérationnel de cet appui n'est pas clairement spécifié. Pour sécuriser leurs activités, les employeurs du secteur informel n'ont pas eu d'autres choix que de s'adapter et de compter sur leurs propres initiatives et ressources pour faire face à la crise. Concernant les employés du secteur informel, la plupart d'entre eux ne disposent d'aucune protection à caractère social pour leur garantir un minimum de revenu encore moins le maintien de leur emploi si ce n'est le bien vouloir des employeurs.

À peine 1 mois après le début de la crise, environ 6% des acteurs travaillant dans l'informel ont déclaré avoir perdu leur emploi (Le Nestour et al., 2020). Rappelons qu'au Sénégal, environ 1 personne sur 2 (49%) travaille dans l'informel (ANSD - ENSIS, 2013). Environ 7 personnes sur 10 travaillent dans les branches d'activité du commerce, des hôtels, bars et restaurants, de l'agriculture, l'élevage et la pêche, des services personnels et plus de 9 personnes sur 10 (91%) dans la seule branche du commerce (ANSD - RGE, 2016). Les femmes (62%) occupent la plupart des métiers dans des secteurs fortement touchés par un arrêt des activités notamment l'hôtellerie, les bars et restaurants (ANSD-ENSIS, 2013).

Les chocs sur les revenus, même temporaires, que l'on note soit dans le secteur formel ou informel ont des externalités négatives au niveau des ménages en particulier sur les enfants qui vivent dans les ménages pauvres avec des actifs limités (UNICEF, 2020). En effet, faisant suite à la baisse de revenu, « le nombre de personnes ayant déclaré avoir réduire la taille de leur repas 4 à 7 fois par semaine a fortement augmenté à Dakar et dans le reste du Sénégal » (Le Nestour et al., 2020). Au niveau national, 3 personnes sur 10 (29.5%) ont déclaré avoir diminué la taille des repas par semaine ; 36% au niveau village comparé à 26% dans la capitale et enfin 32% des ménages pauvres comparé à 31% pour un ménage non pauvre. En d'autres termes, les enfants sont exposés à un risque d'insécurité alimentaire accru depuis le début de la crise pouvant induire des conséquences sur leur développement et leur capital humain. À cela s'ajoute la baisse des envois des émigrés à leur famille d'origine qui permettaient à la plupart des ménages pauvres de lisser leur consommation. De nombreux ménages particulièrement ceux dirigés par des femmes risquent de retomber en dessous du seuil de pauvreté et réduiront les dépenses d'éducation et de santé. Les ménages susceptibles d'être affectés par une baisse des envois des émigrés se situent à Dakar, Matam, Saint-Louis, Diourbel et Thiès⁷.

⁴ 4 Cessation des activités notées dans le transport aérien, l'hôtellerie, le tourisme etc.

⁵ L'État a pris des mesures pour les petites et moyennes entreprises avec un chiffre d'affaires de moins de 100 millions de francs CFA par an (Cf. Programme de Résilience Economique et Sociale et PAP 2A).

⁶ Cf. ordonnance n° 001-2020 aménageant des mesures dérogatoires au licenciement et au chômage technique durant la période de la pandémie de la COVID-19, adoptée le 8 avril 2020.

⁷ Les émigrés proviennent essentiellement de ces régions Dakar (30%), Matam (14%), Saint-Louis

3. Les effets sociaux de la crise sanitaire dans les domaines sensibles à l'enfant

L'évolution de la crise sanitaire induit un problème d'accès et de continuité des services sociaux de base pour les enfants et les femmes. Les services tels que l'éducation, les programmes de nutrition, de santé, de vaccination, de traitement du VIH, les programmes de protection de l'enfant, la gestion des cas des enfants avec des besoins spéciaux y compris les enfants handicapés sont impactés en raison de la situation actuelle, y compris la distanciation sociale (UNICEF, 2020). Les effets de la crise touchent déjà l'offre et la demande de services sociaux de base.

A. Santé et survie de l'enfant : Les impacts de la COVID-19 disponibilité et l'utilisation des services de santé sont de plusieurs ordres. La crise a d'abord engendré un sentiment de peur au niveau de la population pour la fréquentation des formations sanitaires et aussi une psychose au niveau du personnel de santé. Cette situation a conduit à une faible fréquentation des services de santé, toute chose préjudiciable à la réalisation des droits des enfants dans ce domaine. Cette baisse de la fréquentation des formations sanitaires a également conduit à une diminution des recettes des structures sanitaires, ce qui impacte également sur le bon fonctionnement de celles-ci, compromettant ainsi la qualité des services offerts. Enfin, la mobilisation du personnel de santé pour la réponse de la COVID-19 a engendré un gap du personnel pour les services, la disponibilité et l'utilisation continues des services de santé reproductive, maternelle, néonatale, infantile et de l'adolescent (e)/ jeune (SRMNIA).

De manière plus spécifique, la crise de la COVID-19 a engendré un déficit dans la disponibilité de médicaments, des matériels et autres équipements de santé y compris dans les services pédiatriques. Une mission de supervision conduite par le Ministère de la Santé pour apprécier la continuité des services de santé a noté des dysfonctionnements au niveau des services de santé par endroits.

À titre d'exemple, il a été noté qu'il y a des ruptures de stock en Vitamine A, Amoxicilline, Métronidazole, de Sachets de Réhydratation Orale (SRO) pour la prise en charge des diarrhées et plusieurs autres molécules, le manque d'aspirateurs, de concentrateurs d'oxygène, et d'oxymètres de pouls. Des intrants nutritionnels pour le traitement des cas sévères de malnutrition manquaient aussi dans certains centres de santé du fait des difficultés liées aux importations⁸. La situation de la COVID-19 a également conduit à une suspension de la stratégie avancée de vaccination à cause des amalgames liés aux vaccinations en cette période de la COVID-19.

B. Education : A la date du 16 mars 2020, le Gouvernement a décidé, à titre préventif, la fermeture de toutes les écoles au Sénégal afin de contenir la propagation rapide et non maîtrisée du virus.

Plus de 3,5 millions d'enfants (47% de garçons et 53% de filles) ont dû cesser toute activité d'enseignement présentiel⁹

⁸ Rapport de mission de supervision du Ministère de la Santé et des Affaires Sociales.

⁹ Le 25 juin, seuls les élèves en classe d'examen ont repris le chemin des écoles.



(RNSE, 2019). Toutefois, des outils ont été mis en place pour soutenir le rythme de l'apprentissage à la maison avec un calendrier scolaire revu¹⁰ pour valider l'année scolaire. Il s'agit de plateformes d'enseignement à distance sur Internet, l'apprentissage par le biais de la télévision, la mise à disposition de différents matériels pédagogiques numériques etc. Toutes ces mesures visent à atténuer le risque de décrochage scolaire à la reprise des enseignements à l'école. Malgré ces dispositifs, environ 3 élèves sur 10 âgés de moins de 16 ans ont déclaré étudier seuls ou ne pas participer à des activités d'apprentissage (Le Nestour et al., 2020). Il faut noter, en effet, que 51% des femmes et 41% des hommes âgés de 15-49 ans ne savent pas lire (EDS, 2018). Par conséquent, ils ne sont pas dans les dispositions pour apporter un appui pédagogique subséquent aux enfants affectés par la fermeture des écoles. En prenant en compte le quintile de bien-être économique, la défaillance parentale est plus accentuée pour les enfants appartenant aux ménages pauvres où environ 8 femmes sur 10 (77.5%) âgées de 15-49 ans ne savent pas lire.

Bien qu'innovant, l'enseignement à distance révèle des iniquités car il existe une véritable fracture numérique au Sénégal (PAP 2A, 2020). Seuls 6 ménages sur 10 (61%) ont accès à la télévision. Il existe deux fois moins de ménages avec une télévision en milieu rural (36%) qu'en milieu urbain (85%). La situation est moins reluisante en considérant les plateformes via Internet. En effet, seuls 7% des ménages ont accès à Internet à la maison bien que la possession d'ordinateur soit estimée à 16%. En milieu rural, 2% des ménages ont accès à Internet et 11% en milieu urbain. La possession d'ordinateur dans le ménage est à peine à 4% en milieu rural contre 27% en milieu urbain (EDS, 2018). Il est possible d'imaginer que les ménages, même s'ils ne disposent pas d'Internet à la maison, pourraient utiliser et partager leur connexion Internet via le téléphone cellulaire. Cependant, en raison du ralentissement des activités économiques où les ressources restent limitées, il est peu probable que les ménages notamment pauvres et vulnérables investissent davantage qu'ils ne le faisaient auparavant dans l'Internet par le biais de téléphones mobiles.

Les besoins des enfants handicapés et à besoins spécifiques n'ont pas été systématiquement pris en compte dans les mesures d'accompagnement déployées au bénéfice des élèves. Il existe au Sénégal 16 068 enfants handicapés scolarisés (71% inscrits au niveau primaire ; 23% au moyen et 7% au secondaire) (RNSE, 2019). Ils sont parmi les enfants qui dépendent le plus de services et soutien délivrés en présentiel. Par conséquent, il conviendrait de prioriser davantage leurs besoins dans le déploiement des solutions d'apprentissage à distance (UNICEF, 2020).

La crise pourrait faire ressortir également des inégalités sexospécifiques¹¹. D'un point de vue culturel, les travaux

domestiques non rémunérés incombent davantage aux filles qu'aux garçons. Elles risquent d'avoir moins la possibilité de suivre les enseignements à distance même si les conditions d'accès aux ressources pédagogiques sont optimales. D'ailleurs, dans le rapport sur la situation de l'éducation au Sénégal, il est fait état de cette situation pour souligner que les travaux domestiques sont en défaveur des filles. Ce qui impacte en « temps normal » leur cursus (RNSE, 2019).

Fort de ces constats, il serait inopportun de considérer les différents enseignements dispensés à distance lors de cette période comme acquis. Il faudrait prévoir un soutien pédagogique accru aux élèves (y compris handicapés) et aux filles à la reprise des cours afin de maintenir le niveau minimal requis de compétences et ainsi éviter un décrochage ou un abandon scolaire.

C. Protection de l'enfant: Avec la crise de la COVID 19, plus que jamais, les enfants sont exposés aux risques de négligences, de violence, d'abus et d'exclusions.

Avant la crise sanitaire, un enfant âgé de moins d'un an sur quatre n'était pas enregistré à l'état civil. Le taux d'enregistrement des naissances des enfants de moins d'un an était estimé à 77% (EDS, 2018), avec des disparités importantes entre les régions, et surtout touchant les enfants des ménages pauvres et ceux vivant en milieu rural. Les audiences foraines censées permettre une régularisation des enfants non déclarés à l'état civil, sont suspendues depuis l'entrée en vigueur de l'arrêté portant interdiction des manifestations publiques. Or, ces audiences sont nécessaires car elles permettent aux enfants, en particulier les élèves, en fin de cycle primaire d'obtenir leur pièce d'état civil et de pouvoir concourir à l'examen d'entrée en sixième. Pour l'année académique en cours, environ 11% des enfants inscrits au préscolaire n'ont pas une pièce d'état civil. Ils sont 23% inscrits à l'élémentaire (RNSE, 2019). À la seule classe de CM2, ils sont estimés à 9% des effectifs inscrits. Ils risquent de ne pas poursuivre les études si des mesures de régularisation ne sont pas envisagées avec la reprise des enseignements.

Projection démographique – naissances vivantes en 2020	Taux d'enregistrement des naissances en 2018 (en %) des moins d'un an
578 559	77
Mortalité infantile en 2018 (en ‰)	Nombre d'enfants de moins d'un an susceptible de ne pas être enregistrés en 2020
37	128 145

¹⁰ Le calendrier des examens est revu.

¹¹ <http://www.iiep.unesco.org/fr/covid-19-et-fermeture-des-ecoles-pourquoi-les-filles-sont-plus-risque-13407>



Selon les projections démographiques, pas moins de 578 559 naissances vivantes sont attendues en 2020, avec une prévision initiale déjà de 128 145 enfants non enregistrés à l'état civil. Avec la crise sanitaire, les limitations des déplacements, la baisse de fréquentation des structures sanitaires et des offices d'état civil, le nombre d'enfants non enregistré est anticipé être plus important.

La situation d'épidémie et les mesures de riposte prises par le Gouvernement mettent les ménages en tension, avec des risques accrus de violence intra-familiale et de pratiques à risques pour les enfants, en particulier les filles. Les évidences tirées de crises comme celle d'Ebola ont ainsi montré une augmentation dramatique du nombre cas de maltraitements et d'abus sexuels sur les enfants, ainsi que de mariage d'enfants dans ces contextes.

Au Sénégal, avant la crise COVID19, plus de 16.000 filles de 15-19 ans avaient déjà été victimes de violences sexuelles dans l'ensemble du pays (EDS 2018), 300.000 enfants (24%) de moins de 15 ans de la région de Dakar étaient victimes de violences physiques domestiques (MICS urbaine, 2016). En 2019, plus de 2700 enfants victimes de violences avaient été signalés aux services sociaux et pris en charge. Avec cette situation de crise, l'exposition à la violence est attendu augmenter dramatiquement, pendant que parallèlement l'accès aux services sociaux et services judiciaires est perturbé, du fait des capacités opérationnelles limitées, et des mesures de restrictions et contraintes de fonctionnement liées aux efforts de prévention des contaminations.

La crise, perçue sous le prisme des enfants séparés de leurs parents soulève aussi des défis. Au Sénégal 15% des enfants de moins de 18 ans circulent hors de la sphère parentale, soit près d'un million d'enfants ne vivant avec aucun des deux parents et les filles sont plus exposées. Cette circulation hors du foyer parental accroît les risques de violences et d'abus, y compris de mendicité forcée ou d'exploitation, et en particulier dans un contexte de paupérisation des populations.

Les enfants dans la rue ou ceux placés dans des daara informelles sont à risques accrus de négligence, privations, et mauvais traitements, préjudiciables à leur survie, leur bien-être et leur développement. Les conditions d'hygiène et de promiscuité dans lesquelles ces enfants vivent les exposent particulièrement, outre à des problèmes de santé, à la contamination au COVID 19.

On estime à environ 200 000 le nombre d'enfants talibés dans les régions de Dakar, Saint Louis et Touba avec une extrême majorité qui mendient (55 à 67%). A Touba, sur plus de 1524 daara recensées en 2017, 38% offraient des conditions d'accueil et de vie jugées dangereuses. Bien qu'un dispositif spécial de retour des enfants dans leur famille d'origine ait été mis en place, à fin Aout 2020, plus de 4,400 enfants avaient pu rejoindre leur famille¹².

En conclusion, si la crise sanitaire se transforme en une profonde crise économique, il est à prévoir une circulation massive des enfants en dehors de leur foyer parental et en particulier dans la rue. En effet, la hausse de la pauvreté induite par la pandémie pourrait davantage entraîner la mendicité forcée des enfants. Elle pourrait aussi induire une hausse du travail des enfants. En plus de ces risques, il faut noter les risques liés aux violences basées sur le genre et l'augmentation de la vulnérabilité pour les enfants non accompagnés et séparés de leurs familles et communautés.

D. Protection sociale : Dans le monde, 767 millions de personnes dont 385 millions d'enfants vivaient avec moins de 1,90 USD par jour en 2015. Ce nombre d'enfants correspondait à 1 enfant sur 5 (19,7%). La crise de la COVID-19 aurait créé dans le monde 14 à 22 millions supplémentaires de pauvres (UNICEF, 2020).

Au plan national, selon l'Enquête de Suivi de la Pauvreté au Sénégal de 2011, 49,2% des enfants du Sénégal vivaient en dessous du seuil national de pauvreté, correspondant à 3,2 millions d'enfants. Mais selon les estimations de la Banque Mondiale, 38,0%¹³ de la population vivaient en 2019 en dessous de la ligne de pauvreté internationale de 1,90 USD.

Sans intervention (scénario de référence), la crise de la COVID-19 aurait accru la proportion de la population en dessous du seuil de pauvreté national de 4,81% en 2020. Mais avec le Plan de réponse du Gouvernement, (Programme de Résilience Économique et Sociale - PRES) cet accroissement serait de 2,86% avec toujours une hausse des privations des enfants (MEPC, 2020).

En réponse à la crise, le Gouvernement a décidé la mesure de distribution de vivres à 1 million de ménages très pauvres et pauvres, correspondant à 62% des ménages du pays pour un montant total de 64 milliards F CFA sur ressources domestiques.

Les groupes vulnérables les plus affectés par la crise de la COVID-19 sont : (i) les ménages les plus pauvres, notamment ceux du Registre National Unique (RNU) ; (ii) les enfants de la rue en proie à la mendicité et toutes formes de violence ; (iii) les artisans, les microentreprises et autres entreprises individuelles opérant dans les secteurs du transport, commerce, services... ; (iv) les ménages en situation d'insécurité alimentaires ; (v) les ménages qui dépendent en grande partie des transferts de la diaspora. En ce qui concerne spécifiquement les personnes en insécurité alimentaire, elles représentent 25% de la population totale du pays en 2020 (CH-PUSA, 2020). Ces personnes vivent essentiellement dans les ménages dirigés par des femmes, des ménages dont le chef est âgé de moins de 25 ans ou des chefs de ménage n'ayant aucune éducation (46,6%). Avec la COVID-19, ces ménages se retrouvent davantage en situation de précarité avec des risques sur l'état nutritionnel des enfants de ces ménages. Mieux, l'étude portant sur l'analyse des besoins essentiels révèle que 45% des ménages réduisent le nombre de repas par jour et d'autres consomment des aliments moins préférés ou moins chers et pas toujours nutritifs (75,5%). Ce qui affecte l'état nutritionnel des enfants de ces ménages (PAM, 2019). La situation de la COVID-19 (avec la perte des revenus), pourrait compromettre plusieurs années d'effort en termes de renforcement du capital humain des ménages pauvres et vulnérables. Les départements les plus affectés sont Goudiry, Podor, Bambey, Ranérou, Tambacounda et Gossas. Les départements de Dakar, Pikine, Tivaouane et Louga sont aussi des départements avec un nombre de personnes à risque d'insécurité alimentaire qui est important pendant la saison de la soudure (CH-PUSA, 2020). Il n'est pas exclu qu'avec la COVID-19, le spectre d'insécurité alimentaire soit élargi à d'autres départements.

Tableau 2 : **Bénéficiaires de mesures de protection sociale avant le COVID-19**

Indicateurs	Nombre	Pourcentage	Source
Population (Projection 2020)	16 705 608	--	ANSD
Nombre de ménages inscrits sur le Registre National Unique	588 045	36% des ménages	DGPSN
Nombre de bénéficiaires du Programme National de Bourses de Sécurité Familiale (PNBSF)	316 941 ménages	20% environ des ménages	DGPSN
Nombre de ménages en insécurité alimentaire	529 627	30%	PUSA

¹² Cf. bureau d'information gouvernementale: <http://www.big.gouv.sn/index.php/2020/05/07/covid-19-letat-met-en-place-un-dispositif-special-de-protection-des-enfants/>

¹³ <http://pubdocs.worldbank.org/en/426881492188169591/mpo-sen.pdf>



© UNICEF/SENÉGAL/2013/Léa Diopa

4. Recommandations/Mesures de politiques publiques

En l'état actuel de la crise, le Gouvernement, avec le soutien de ses partenaires techniques et financiers, est encouragé à développer des programmes spécifiques pour garantir une continuité des services sociaux de base et de protection, et atténuer les impacts de la crise sanitaire qui prend une tournure de crise socioéconomique sans précédent.

A. Protection sociale

- Poursuivre le paiement des transferts monétaires dans le cadre du Programme National de Bourses de Sécurité Familiale (PNBSF)** normalement et augmenter par d'autres mesures l'apport financier ou en nature à ce groupe qui représente à peu près les 20% des ménages les plus pauvres du pays;
- Élargir les bénéficiaires des mesures de protection sociale aux ménages du Registre National Unique (RNU)** qui représentent à peu près les 40% les plus pauvres du pays à d'autres ménages vulnérables comme ceux en insécurité alimentaire. La réponse du Gouvernement par la distribution de vivres s'inscrit également dans ce cadre;
- Coordonner les interventions des partenaires pour plus de cohérence**, pour une meilleure couverture des groupes socioéconomiques affectés et de tous les départements et communes du pays;
- Développer des interventions intégrées de protection sociale** qui s'allient avec des objectifs de santé, éducation, nutrition, ... et assurer la prise en compte de tous les groupes vulnérables et minorités: femmes et filles, personnes handicapées, pauvres des villes, réfugiés, populations déplacées et migrantes et autres minorités ethniques;
- Développer des dispositifs qui permettent de suivre la disponibilité des intrants et l'utilisation des services sociaux de base** pour garantir une réponse multisectorielle à la crise de la COVID-19;
- Intégrer les aspects de sensibilisation, de communication dans toutes les réponses de protection sociale ;**
- Envisager une extension du RNU aux familles d'enfants de la rue ou en danger** pour tenir compte d'autres formes de vulnérabilité révélées par la crise de la COVID-19.

B. Education

- **Renforcer les capacités nationales de détection et de prise en charge des malades de la COVID-19 dès la rentrée scolaire** pour sécuriser le milieu scolaire : un programme de dépistage continu des élèves et du personnel enseignant pourrait être mis en place pour assurer la continuité des services dans ces établissements scolaires;
- **Renforcer le soutien pédagogique sous la forme d'une augmentation du quantum horaire destiné aux élèves à plus grand besoin.** L'objectif visé serait un rattrapage des cours pour mettre au même niveau tous les élèves en particulier les filles, les élèves handicapés et ceux n'ayant pas accès aux outils pédagogiques innovants accessibles sur des plateformes (Internet, télévision);
- **Renforcer le dispositif d'aide alimentaire et du programme des cantines scolaires pour le maintien des enfants à l'école :** un programme de distribution de vivres destiné aux ménages pauvres sous réserve de maintenir les enfants à l'école pourrait être formulé. Ce programme pourrait être combiné à un élargissement du programme de cantines scolaires à l'ensemble des élèves surtout en milieu rural.

C. Santé

- **Accroître les ressources destinées à la réponse nationale sur le plan sanitaire.** En effet, seulement 6,4% des ressources du PRES sont consacrées à la Santé. Les ressources dégagées à l'issue du rééchelonnement de la dette peuvent être utilisées pour renforcer les capacités de détection. Il en est de même que celles issues des crédits d'urgence accordés par certains bailleurs comme le FMI, la Banque Mondiale;
- **Renforcer les capacités nationales de détection et de protection du personnel de santé** pour assurer la continuité des services de santé;
- **Mettre en place un dispositif de renforcement et de suivi de la continuité des services de la santé reproductive, de la mère, du nouveau-né, de l'enfant et de l'adolescent et de la nutrition** pour garantir une meilleure continuité des services même en temps de la COVID-19.

D. Protection de l'enfant

- **Renforcer les dispositifs de prévention, de détection et de prise en charge des violences faites aux enfants,** en particulier les violences basées sur le genre, tenant compte de l'aggravation prévisible des violences intrafamiliales, des risques d'exploitation et pratiques traditionnelles néfastes, dans ce contexte de crise; Renforcer les dispositifs et capacités de détection, prise en charge temporaire et d'accompagnement du retrait des enfants de la rue et de réinsertion familiale (y compris transfrontalier), et sociale, ainsi que les mesures de prévention

durable de séparation familiale et de retour des enfants dans la rue /dans des daara informelles insalubres (recensement, suivi et fermeture des daara les plus à risques, répression des abus commis à l'encontre des enfants, loi portant statut des daara, renforcement des mécanismes communautaires de prévention et de suivi), inscription des enfants retirés de la rue dans le Registre National Unique afin de permettre leur prise en compte dans les programmes de protection sociale de l'Etat et des programmes d'appui en protection sociale des partenaires techniques et financiers.

- **Accélérer la modernisation des services d'état civil et renforcer la collaboration entre les acteurs de la santé et ceux de l'état civil** pour une déclaration systématique des nouveaux nés;
- **Investir dans les capacités des chefs de villages, délégués de quartier et religieux pour favoriser les déclarations systématiques des naissances** et intensifier les campagnes de communication pour l'enregistrement à l'état civil; Organiser des audiences foraines gratuites pour la régularisation des enfants nés pendant la crise ou âgés de moins de deux ans;
- **Renforcer les activités de mobilisation et de communication de masse sur la mendicité:** il s'agira en amont de prévenir la mendicité à travers une conscientisation des parents, des maîtres coraniques et des communautés sur les risques encourus par les enfants dans la rue;
- **Soutenir le dispositif d'accompagnement du retrait des enfants de la rue :** il s'agirait de garantir des conditions de retour pérenne dans les régions d'origine ou pays d'origine (pour les enfants non sénégalais), de garantir une prise en charge adaptée aux enfants sans solution de retour (renforcement des capacités fonctionnelles des centres d'hébergement et développement des solutions de protection de remplacement) et également d'assurer l'inscription des enfants retirés de la rue dans le Registre National Unique afin de permettre leur prise en compte dans les programmes de protection sociale de l'Etat et des programmes d'appui en protection sociale des partenaires techniques et financiers;
- **Renforcer le dispositif de prise en charge psychologique et d'accompagnement psychosocial des enfants et familles affectés** dans une approche plus globale de réponse sanitaire;
- **Promouvoir les alternatives à la détention des enfants** et renforcer les dispositifs de prévention dans les lieux de détention.

E. Participation des enfants

- **Donner la parole aux enfants et jeunes** pour leur permettre de participer à la formulation de propositions de solutions (prévention, participation à la conscientisation de la maladie, etc.) dans la lutte contre la COVID-19.

Mandat de l'UNICEF et de Save the Children

L'UNICEF travaille partout dans le monde pour atteindre les enfants les plus défavorisés. Dans plus de 190 pays et territoires, UNICEF travaille pour chaque enfant, chaque jour, afin de construire un monde meilleur pour tous.

L'UNICEF est présent au Sénégal depuis plus de 60 ans. Au-delà des activités liées à la mise en œuvre du programme de coopération avec le Gouvernement, le bureau s'est mobilisé depuis le début de la pandémie de la COVID-19 pour appuyer le plan national de riposte et de relance.

Pour en savoir plus sur l'UNICEF et son action, veuillez consulter le site : <http://www.unicef.org/fr>

Save the Children International est une organisation non-gouvernementale à but non-lucratif présente dans 120 pays à travers le monde. Notre vision est un monde dans lequel chaque enfant a droit à la survie, à la protection, au développement et à la participation. Nous travaillons tous les jours pour inspirer des progrès dans la manière dont le monde traite les enfants et réaliser des changements immédiats et durables dans leurs vies. Save the Children est présente au Sénégal depuis 2002 et intervient principalement sur la protection des enfants, la santé, la nutrition, l'éducation et la gouvernance des droits de l'enfant, en partenariat avec la société civile, les autorités, les communautés et les enfants.

Pour en savoir plus, veuillez consulter notre site www.savethechildren.net/ ou nous suivre sur facebook [/SaveTheChildrenSN](https://www.facebook.com/SaveTheChildrenSN) et twitter [@savechildrenSN](https://twitter.com/savechildrenSN).

Contacts :

UNICEF Sénégal
Immeuble Madjiguene sis aux Almadies
Route de l'Hôtel King Fahd Palace
BP 29720
Dakar - Sénégal
✉ dakar@unicef.org

Save the Children International Bureau Sénégal
Lot No. 02 – Zone 15
Almadies Extension – Route de Ngor
Dakar - Sénégal
✉ scidakar@savethechildren.org



unicef | pour chaque enfant



Save the Children